

Rennes, le 14 septembre 2021

**Direction de la Santé Publique  
Direction adjointe de la Veille et de la Sécurité  
Sanitaires**

Tél. : 09 74 50 00 09  
Mèl. : [ars35-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars35-alerte@ars.sante.fr)

**NOTE POUR LE RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT**  
**MESURES A PRENDRE EN CAS DE SIGNALEMENT DE GALE**

En complément de l'information du personnel et des parents (ou élèves) afin qu'ils consultent leur médecin traitant en cas d'apparition de signes, quelques mesures sont préconisées :

- S'assurer dans la mesure du possible qu'il n'existe pas d'autres cas dans la structure actuellement ou dans les 6 semaines précédentes et suivantes.
- Voir si le malade a des frères et sœurs dans l'établissement ou des contacts très intimes (petit ami par ex, ou ami (e), cousin(e) qui dort à son domicile ou chez qui il dort) et dans ce cas s'assurer qu'ils ont été traités simultanément, même si ils n'ont pas de lésions.
- S'assurer que l'éviction du malade de 3 jours après le traitement est respectée (Il n'y a pas d'éviction pour les contacts sans lésions, traités préventivement). Un 2<sup>o</sup> traitement pour le malade 8 à 15 jours après est recommandé, il augmente l'efficacité.
- Si un traitement préventif est recommandé à certains contacts, s'assurer que la prise est simultanée et coordonnée avec les mesures de traitement du linge.
- Repérer tissus et absorbants (cuirs, ...) ayant pu être en contact avec la peau d'un malade les 8 jours précédents :
  - Lavage des draps de la salle de repos d'une classe maternelle ou du lit d'internat, des serviettes, blouses et tout jouet en tissu ou peluches qui peuvent être lavés à plus de 60°.
  - Les matelas, coussins, tapis, canapés fauteuils et tout ce qui ne peut être lavé à plus de 60° peuvent être vaporisés à l'aide d'un acaricide approprié (Type A-PAR) ou simplement, si possible, mis de côté 8 jours en l'absence de traitement (le parasite meurt dans ce délai hors de son hôte, à une température ambiante supérieure à 20°C).
  - En cas d'utilisation de produit acaricide, l'aération des pièces doit être importante.
  - Ces mesures doivent être simultanées et coordonnées : mettre tout le linge dans des sacs plastiques en triant ce qui peut être lavé à plus de 60° d'un côté et ce qui ne peut être lavé à plus de 60° de l'autre. Ne pas oublier les serviettes de table et éventuellement les objets en tissu, peluches, coussins, petits tapis, blouses, chaussons... éventuellement portés par des malades.

- Les objets en tissu non lavés, traités par acaricide, qui pourraient être portés à la bouche de façon importante et prolongée seront, par précaution, lavés à basse température après le temps de pose prévu (12 h pour l'A-PAR). La literie et tout objet ou linge traité ne peut être utilisé avant un délai minimum de 12 heures après traitement par l'acaricide.
- S'agissant d'une gale commune, aucune désinfection de l'environnement n'est préconisée par ailleurs.
- Rester en vigilance 6 semaines : surveiller l'apparition d'autres cas dans les 6 semaines à venir, à signaler, le cas échéant.

## Fiche pratique annexée : Fiche technique de l'A-PAR

### A-PAR

**A-PAR est un désinfectant antiparasitaire** permettant de désinfecter les vêtements et la literie sans les tâcher.

A-Par est préconisé dans les cas suivants :

- Infestation par un ectoparasite humain : sarcopte de la gale, pou de tête, pou de corps, pou de pubis (morpion).
- Infestation par un parasite occasionnel de l'homme : puce, punaise.

**A-PAR est un complément du traitement de ces différentes parasitoses**, en permettant d'éviter les phénomènes fréquents de re-contamination humaine par les vêtements ou la literie.

### **Quelques conseils pour assurer une désinfection parfaite des articles textiles susceptibles d'avoir été en contact avec le parasite :**

- **Laver à une température élevée** (au dessus de 55°C) tout le linge de corps, de toilette ainsi que les draps, taies d'oreillers et tous les vêtements supportant les hautes températures, utilisés pendant les 3 ou 4 jours précédant la constatation de l'infestation parasitaire
- **Pulvériser le flacon d'A-PAR**, loin de toute flamme, sur la totalité de la surface des articles textiles ne pouvant être lavés à plus de 55°C, en tenant le flacon à 30 ou 40 cm des articles à désinfecter
- Il est préférable de désinfecter en même temps les vêtements à l'endroit et à l'envers (en insistant sur les coutures, emmanchures), ainsi que la literie (matelas, couvertures, oreillers, traversins) de toutes personnes vivant sous le même toit
- Il est inutile de faire nettoyer à sec les vêtements après leur désinfection
- Les articles textiles désinfectés avec A-PAR sont réutilisables dans les heures suivant la pulvérisation :

1. Les vêtements traités sont utilisables 2 heures après désinfection ; 2. La literie traitée est utilisable 12 heures après l'application du produit ;

### **Précautions d'emploi :**

- La pulvérisation ne doit pas être effectuée par un sujet asthmatique ou en sa présence.
- A-PAR détruisant les animaux à sang froid, ne pas pulvériser à proximité d'un aquarium.
- La literie ne doit pas être utilisée dans les 12 heures suivant l'application du produit.
- A-PAR est non toxique dans les conditions normales d'emploi. Cependant, pour éviter toute gêne respiratoire, ouvrir les fenêtres des pièces dans lesquelles la pulvérisation est réalisée.
- En cas de pulvérisation accidentelle dans les yeux, laver abondamment à l'eau claire.